

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 04 octobre 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	9

L'an deux mille dix-neuf le 4 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile

LEROY Sandrine

VIEIRA Christophe

IMMER Alain

ROCH Laurent

BRUN Laure

MARQUET Bénédicte

SIVÉC Jean

VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe

KLEIN Grégory

Procuration de Philippe GUINDT à Laure BRUN

Objet : 2019 - 452 Rectification de la délibération n°147/2013 du 13.09.2013

Le 13 septembre 2013, le Conseil Municipal prenait la délibération suivante :

Après avoir examiné la demande de Monsieur Olivier LEICK, demeurant 44 place de la mairie à Gandren, le Conseil Municipal décide de lui attribuer en location la parcelle n° 85 section 23, actuellement délaissée en friches.

Cette délibération comportant une erreur dans la désignation de la parcelle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la délibération corrigée suivante :

Après avoir examiné la demande de Monsieur Olivier LEICK, demeurant 44 place de la mairie à Gandren, le Conseil Municipal décide de lui attribuer en location la parcelle n° 85 section 33, actuellement délaissée en friches.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/10/2019

Le Maire :

Emile REICHER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/10/2019

Le Maire,

